

Ce 1er mai, 2 [arrêtés](#) ont été publiés concernant la mobilité pour les membres du personnel de l'Ordre Judiciaire et les militaires de carrière. Cela concerne:

- les membres du personnel de l'ordre judiciaire et les militaires peuvent participer aux sélections qui sont ouvertes au marché interne
- les fonctionnaires fédéraux peuvent également passer à l'ordre judiciaire via le marché intern

Les mêmes conditions de participations reprises dans l'AR du 15/01/2007 sont applicables pour la mobilité des agents de l'OJ et des militaires :

- Ils doivent :
 - OU être nommés à titre définitif dans le bon niveau (cf. tableau d'équivalence ci-bas)
 - OU avoir réussi la partie spécifique de l'accession du bon niveau.

La particularité pour les militaires est que s'ils rentrent en fonction, ils sont mis à disposition du SPF pendant un an. Si cette mise à disposition se solde par un « répond aux attentes », ils sont alors transférés définitivement.

Tableau d'équivalence

Niveau du poste à pourvoir	CONDITIONS DE PARTICIPATION : <ul style="list-style-type: none">• Être nommé à titre définitif dans le niveau/grade/classe suivants		
	<i>FEDERAL</i>	<i>EQUIVALENCE</i>	<i>EQUIVALENCE</i>

		ORDRE JUDICIAIRE	MILITAIRES
D	Niveau D	Collaborateurs niveau D	Volontaires
C	Niveau C (tous les grades confondus)	Niveau C (assistants)	Sous-officiers du niveau C
B	Niveau B (tous les grades confondus)	Niveau B (experts administratif, experts, experts ICT, greffiers, secrétaires)	Sous-officiers du niveau B Officiers du niveau B
A1	Classe A1	Classe A1 (attaché, juriste de parquet, référendaire)	Officiers du niveau A
A2	OU : <ul style="list-style-type: none"> • Classe A2 • Compter au moins une ancienneté de 2 ans dans la classe A1 	Classe A2 (Attaché, juriste de parquet, référendaire, greffier-chef de service, secrétaire-chef de service, greffier en chef, secrétaire en chef)	Officiers du niveau A
A3	OU <ul style="list-style-type: none"> • Classe A3 • Compter au moins une ancienneté de 4 ans dans la classe A2 • Compter au moins une ancienneté de 6 ans dans la classe (A2 + A1) • Compter au moins une ancienneté 	Classe A3 (greffier en chef, secrétaire en chef)	Major ou de lieutenant-colonel

	de 6 ans dans la classe A1 uniquement		
A4	<p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classe A3 • Classe A4 		<p>Militaires revêtus du grade de lieutenant-colonel, porteurs d'un des brevets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Brevet d'état-major • Brevet supérieur d'état-major • Brevet d'administrateur militaire • Brevet supérieur d'administrateur militaire • Brevet d'ingénieur du matériel militaire
A5	<p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classe A5 • Compter au moins une ancienneté de 2 ans dans la classe A4 		